

UNE HISTOIRE COMMUNE POUR UN FUTUR ENSEMBLE

En raison du développement des industries sidérurgique et minière à partir du XIX^{ème} siècle, ce petit territoire, coupé en deux par la frontière, a connu une urbanisation sans précédent qui s'est nichée dans les vallées d'un paysage fait de coteaux. Au cours des années, cette dernière n'a cessé de se développer et renforcer jusqu'à créer une agglomération transfrontalière fonctionnelle, celle d'Alzette Belval animée depuis 2013, dans sa composante transfrontalière, par le Groupement Européen de Coopération Territoriale d'Alzette Belval.

Le passé comme évidence

Un des communs de cette bande frontalière s'ancre dans le passé : la France et le Luxembourg partagent, sur cet espace frontalier, une histoire commune faite d'activités sidérurgiques et minières (et de leurs déclin), de phases migratoires et d'un développement urbain induit qui sont tous devenus un terroir culturel et social fédérateur.

Aujourd'hui encore, bien que la fermeture des usines et des mines remonte désormais à plusieurs dizaines d'années, le passé industriel continue de définir l'identité spatiale et socio-économique de cette région. Le précédent développement industriel, ses habitats et infrastructures font désormais tous partie intégrante du paysage de cette région dans une dynamique de changements constants : d'anciens sites miniers sont désormais de précieuses réserves naturelles, les ensembles de logements d'une ère industrielle constituent les points de départ d'une densification et d'une urbanisation à venir, d'anciens bâtiments industriels forment un riche patrimoine culturel bâti, etc...

Un avenir commun choisi

Cette histoire commune et la proximité géographique encouragent depuis toujours les rapprochements, les partenariats et les projets transfrontaliers. Et dès les années 90, l'envie de collaborer entre français et luxembourgeois s'est fait plus pressante pour envisager un avenir transfrontalier à cet espace. L'existence (temporaire) des conseils communaux transfrontaliers

ou encore d'une association transfrontalière n'en sont que deux exemples concrets. Cependant, le portage par l'une ou l'autre des administrations ou l'absence d'une légitimité d'actions pérenne et stable ont démontré leurs limites. Dès lors, seule une entité propre avec une personnalité juridique semblait pouvoir assurer durablement la coordination transfrontalière.

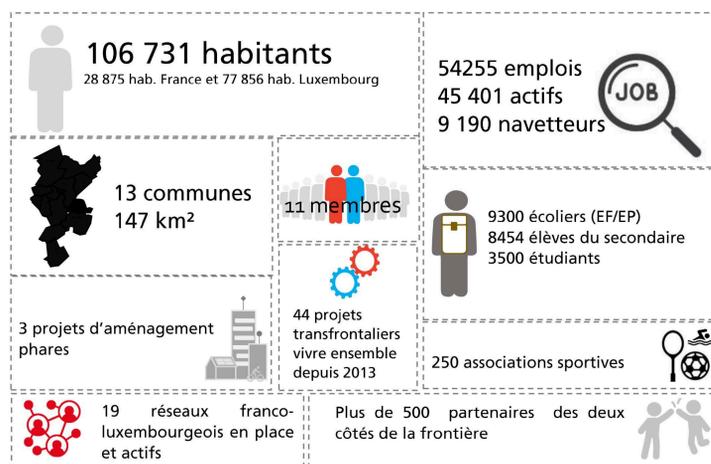
L'opportunité de créer un GECT a été saisie par les élus du territoire afin de stabiliser les relations, de mener durablement des projets communs et d'encourager véritablement l'émergence de services bénéfiques à tous.

Cette structure, avec un regard global sur le secteur, devait permettre de rythmer les échanges entre les acteurs du territoire autour de thématiques communes.

En date du 8 mars 2013, l'État luxembourgeois, la ville d'Esch-sur-Alzette et les 3 communes de Mondercange, de Sanem et de Schifflange, l'État français et quatre collectivités françaises (la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette, la Région Lorraine et les Conseils Départementaux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle) ont mis en place le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Alzette Belval.

La ville de Rumelange a rejoint le Groupement en 2023, ce qui amène à 13 le nombre de communes sur lequel s'étend le GECT Alzette Belval.

LE GECT, AUJOURD'HUI



Depuis sa création, le groupement bénéficie d'une gouvernance souple et paritaire entre les délégations française et luxembourgeoise. Chaque délégation détient le même nombre de voix tant à l'Assemblée Générale, qui valide la stratégie et les affaires administratives et comptables, qu'au Bureau qui pilote la mise en oeuvre du programme d'actions. La présidence et la 1^{ère} vice-présidence, changent de délégation tous les deux ans.

Concernant les finances, la délégation luxembourgeoise pourvoit à 60% du budget pérenne du GECT et la délégation française à 40%. Naturellement, le groupement s'inscrit également dans d'autres financements, notamment européens.

L'action du GECT est uniquement possible grâce au soutien technique et financier de ses membres mais le groupement peut aussi compter sur un réseau de partenaires tous volontaires et engagés pour une coopération franco-luxembourgeoise efficace et efficiente. Cet engagement, riche et multiple, est indispensable pour passer de l'idée à la réalisation.

Une stratégie pour des actions transfrontalières

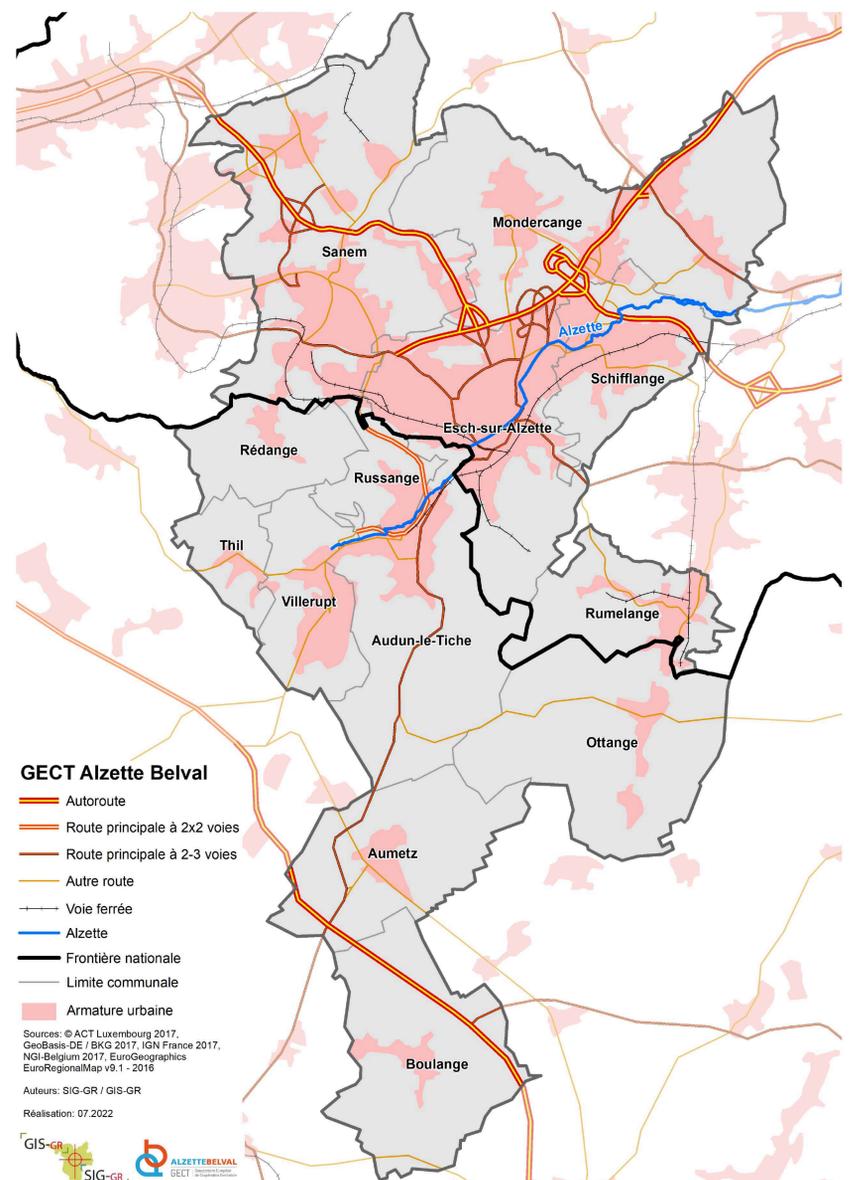
Depuis 2014, l'action et les interventions du GECT Alzette Belval se font dans un cadre stratégique fixé par les membres de l'Assemblée Générale. Les actions reprises dans les 3 documents concourent toutes à l'émergence, et à la reconnaissance, de l'agglomération transfrontalière Alzette Belval. Elles relèvent :

- du ressort direct du GECT Alzette Belval, là où ce dernier est l'initiateur de la démarche, l'organisateur des travaux
- d'un travail de partenariat étroit, de collaboration avec d'autres instances de coopération transfrontalière ou transnationale

Des missions pour un partenariat transfrontalier efficace

Le GECT est :

- Un outil d'information pour les 100 000 citoyens d'Alzette Belval et pour les institutions,
- Un relais des attentes locales
- Un facilitateur
- Un initiateur de projets transfrontaliers



Par ces différents rôles, le groupement stabilise la coopération transfrontalière et légitime Alzette Belval comme une agglomération qui conçoit son avenir en transfrontalier tant vis-à-vis des autorités locales que nationales ou européennes.

L'exécutif franco-luxembourgeois et l'équipe dédiée aux projets transfrontaliers sur Alzette Belval assurent ainsi une position spécifique et singulière au territoire.